

ENEDIS - Certificats d'Urbanisme MP Sud

MAIRIE DE PAMIER SERVICE URBANISME
1 PLACE DU MERCADAL
BP 70167
09100 PAMIER

Objet : **Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.**
SAINT GAUDENS CEDEX, le 19/02/2026

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel **CU0092252600041** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse :	25, chemin de peyreblanque 09100 PAMIER
Référence cadastrale :	Section AP , Parcelle n° 0023 Section AP , Parcelle n° 0024
Nom du demandeur :	SCI SOMAFI

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Pour répondre à votre demande, nous avons considéré que l'opération prévoit d'alimenter une installation qui relève d'un branchement pour particulier¹.

Compte-tenu de la distance entre le réseau existant et la parcelle, nous estimons que le raccordement au réseau public de distribution d'électricité peut être réalisé par un branchement avec des travaux sur le réseau (extension), conformément au référentiel technique d'Enedis.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue notamment lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme ou de la demande de raccordement à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Votre conseiller



¹ Puissance de raccordement égale à 12 kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé